

## Table des matières

### INTRODUCTION

1. Pour bien faire, un manuel .....	7
2. <i>Opus romanum</i> .....	18
3. L'hérésie, les hérétiques .....	26
4. Le Directorium — L'édition romaine — Notre édition ..	38

### LE MANUEL DES INQUISITEURS

#### *Première partie : Juridiction de l'inquisiteur*

<b>A. L'hérésie .....</b>	<b>47</b>
1. La notion d'hérésie .....	47
2. Proposition ou article hérétique .....	48
3. L'erreur et l'hérésie .....	50
<b>B. Les hérétiques .....</b>	<b>51</b>
4. Acceptions juridiques du qualificatif d'hérétique .....	51
5. L'hérétique au sens strict .....	51
6. Hérétiques manifestes et secrets .....	53
7. Hérétiques affirmatifs ou négatifs .....	53
8. Causes principales d'hérésie .....	56
9. Hérétiques condamnés dans le droit canon .....	56
10. Hérétiques nommés dans le droit civil .....	57
11. Hérétiques condamnés par les légats du pape, dans la curie romaine ou ailleurs .....	59
12. Les hérésiarques .....	60

13. Les hérétiques impénitents, les pénitents et les relaps .....	62
14. Les blasphémateurs .....	63
15. Les voyants et les devins .....	66
16. Les démonolâtres ou invokeurs du diable .....	68
17. Les chrétiens adhérant au judaïsme, les juifs convertis puis rejudaïsants .....	72
18. Les chrétiens adhérant à la secte des sarrasins .....	74
19. Juridiction de l'Inquisition sur les infidèles et sur tous ceux qui s'opposent à la foi chrétienne .....	75
20. Les excommuniés tenaces, demeurant une année sous l'excommunication .....	80
21. Les schismatiques .....	82
22. Les apostats .....	83
23. Les fidèles des hérétiques .....	84
24. Ceux qui hébergent, logent ou accueillent les hérétiques ..	85
25. Les protecteurs des hérétiques .....	86
26. Les bienfaiteurs des hérétiques .....	87
27. Ceux qui s'opposent à l'Inquisition .....	88
28. Les suspects d'hérésie .....	90
29. Les dix cas de suspicion forte ou violemment .....	92
30. Les diffamés d'hérésie .....	95
31. Les relaps .....	96

## *Deuxième partie : Pratique inquisitoriale*

<b>A. Avant le procès — Autorité de l'inquisiteur ...</b>	<b>99</b>
1. Instructions à l'inquisiteur prenant possession de sa charge .....	99
2. Comment requérir des autorités temporelles qu'elles prêtent serment sous peine d'excommunication .....	104
3. L'excommunication et l'interdit .....	105
4. Pouvoir inquisitorial après l'interdit .....	107
5. Institution du commissaire inquisitorial .....	107
<b>B. Débuts publics et solennels des travaux inquisitoriaux</b> ...	<b>108</b>
6. Le sermon général .....	108
7. Ordre de délation à lire pendant le sermon général .....	110
8. Ce que doit faire l'inquisiteur après le sermon général ..	110
9. Ceux qui se livrent spontanément .....	112
10. Comment recevoir les délations .....	114
11. Aide-mémoire des délations .....	114
12. Après le temps de grâce .....	114

<b>C. Enquête et débuts des procès .....</b>	115
13. Début d'un procès par accusation .....	115
14. Début d'un procès par dénonciation .....	117
15. Début d'un procès par enquête .....	118
<b>D. Le procès proprement dit .....</b>	118
16. Le procès par accusation .....	119
17. Examen des témoins .....	119
18. Comment interroger l'accusé .....	121
19. Le procès par délation .....	123
20. Le procès par enquête .....	124
<b>E. Les interrogatoires .....</b>	124
21. Observations préalables à l'interrogatoire des hérétiques ..	125
22. Les dix astuces des hérétiques pour répondre sans avouer ..	126
23. Les dix astuces de l'inquisiteur pour déjouer celles des hérétiques .....	130
<b>F. Signes extérieurs par lesquels on reconnaît les hérétiques .....</b>	135
24. A quels signes reconnaître un pseudo-apôtre .....	136
25. A quels signes reconnaître un manichéen .....	136
26. Les vaudois .....	137
27. Les béguins, ou bégards, ou fraticelli .....	137
28. Les rejudaïsants .....	138
29. Les nécromanciens .....	139
<b>G. Obstacles à la rapidité d'un procès .....</b>	142
30. Le nombre excessif de témoins .....	142
31. Admission d'un défenseur .....	143
— Les six façons de cacher à l'accusé les noms de ses délateurs. Comment éviter la récusation par inimitié mortelle .....	146
32. Récusation de l'inquisiteur .....	148
33. L'appel au pape .....	150
34. Faire vite .....	152
35. L'évasion du dénoncé .....	153
<b>H. Verdicts et sentences — Fin des procès .....</b>	153
Introduction .....	154
Premier verdict : l'absolution .....	155

Deuxième verdict : l'expiation ou purgation canonique .....	156
— La purgation canonique .....	158
Troisième verdict : la question .....	158
— Instruction parfaitement détaillée sur la question .....	159
Quatrième verdict : l'abjuration par suspicion faible .....	164
Cinquième verdict : abjuration de suspicion forte .....	166
— Modèle d'abjuration d'hérésie dans le cas de suspicion forte .....	167
— Après l'abjuration .....	168
Sixième verdict : abjuration de suspicion violente .....	169
Septième verdict : expiation canonique et abjuration .....	172
Huitième verdict : abjuration d'un hérétique pénitent .....	173
Neuvième verdict : le pénitent relaps .....	176
Dixième verdict : condamnation d'un hérétique impénitent et non relaps .....	178
Onzième verdict : condamnation d'un hérétique impénitent et relaps .....	183
Douzième verdict : condamnation de l'hérétique convaincu d'hérésie mais n'ayant jamais avoué .....	184
Treizième verdict : condamnation par contumace d'un hérétique en fuite .....	186

*Troisième partie : Questions afférentes à la pratique du Saint-Office de l'Inquisition*

A. L'inquisition — L'inquisiteur — Les commissaires inquisitoriaux .....	189
1. Comment doit être l'inquisiteur ? .....	189
2. Quel âge doit avoir l'inquisiteur ? .....	189
3. Quelle est la source de l'autorité de l'inquisiteur ? .....	190
4. L'inquisiteur est-il juge ordinaire ou juge délégué ? .....	190
5. A la mort du pape l'ayant nommé inquisiteur, celui-ci perd-il de ce fait même son autorité déléguée ? .....	190
6. Qui peut révoquer l'inquisiteur ? .....	190
7. Le général ou le prieur de l'ordre auquel appartient l'inquisiteur peuvent-ils obliger celui-ci à surseoir à l'exécution de son office ? .....	191
8. Les inquisiteurs doivent-ils rendre compte aux supérieurs de leurs ordres de leurs activités concernant le Saint-Office ? .....	191
9. L'inquisiteur peut-il s'adjointre un vicaire ou commissaire inquisitorial ? .....	192
10. L'inquisiteur peut-il nommer un notaire et se l'adoindre ? .....	192

<b>B. L'excommunication de l'inquisiteur et de ses commissaires .....</b>	193
11. Les inquisiteurs peuvent-ils être excommuniés par un délégué du Saint-Siège ? .....	193
12. L'inquisiteur peut-il solliciter — sans encourir l'excommunication — des autorités temporelles même excommuniées aide, assistance et concours pour ce qui concerne la fonction inquisitoriale ? .....	193
13. L'inquisiteur et ses commissaires pourraient tomber dans l'excommunication ou dans une irrégularité : peuvent-ils réciproquement absoudre et se délier de l'excommunication ? .....	193
14. Quels sont, pour l'inquisiteur, les cas d'excommunication spécialement réservés au pape ? .....	194
<b>C. Le pouvoir de l'inquisiteur.....</b>	194
15. L'inquisiteur peut-il poursuivre le pape si celui-ci est convaincu d'hérésie ? .....	194
16. L'inquisiteur peut-il poursuivre les légats et les nonces ? ..	195
17. Contre qui peut encore « procéder » l'inquisiteur ? .....	195
18. L'inquisiteur peut-il poursuivre indistinctement tout le monde, du roi jusqu'au dernier des laïcs ? .....	195
19. L'inquisiteur peut-il poursuivre celui qui, sciemment, aurait enseveli dans un cimetière chrétien un hérétique, un difamé ou un protecteur de l'hérésie ? .....	196
20. L'inquisiteur peut-il « procéder » contre celui qui, sommé de témoigner de sa propre foi, refuse de prêter serment ? .....	197
21. L'inquisiteur peut-il « procéder » contre celui qui, dénoncé au tribunal de l'Inquisition, se transférerait hors de la région sur laquelle s'étend la juridiction du tribunal requérant ? Et contre celui qui, résidant présentement dans sa circonscription, aurait commis un délit d'hérésie dans une autre région ? .....	198
22. L'inquisiteur peut-il « procéder » contre les morts qui, avant ou après décès, auraient été dénoncés comme hérétiques ? .....	198
23. Contre qui l'inquisiteur peut-il « procéder » d'une façon générale ? .....	200
<b>D. Les procès .....</b>	201
24. L'inquisiteur et l'évêque peuvent-ils « processor » l'un sans l'autre ? .....	201
25. L'inquisiteur peut-il disposer d'une garde armée ? .....	201

<b>E. La prison inquisitoriale .....</b>	202
26. L'inquisiteur peut-il avoir sa propre prison ? .....	202
27. L'inquisiteur et l'évêque peuvent-ils avoir une prison commune pour la garde et pour la purgation ? Et, dans l'affirmation, auquel des deux en incombe la garde ? .....	203
<b>F. La question — La torture .....</b>	207
28. L'inquisiteur et l'évêque peuvent-ils exposer quelqu'un à la question et aux tourments ? Dans l'affirmative, sous quelles conditions ? .....	207
<b>G. Les témoins .....</b>	212
29. L'inquisiteur peut-il obliger des témoins à déposer sous serment et peut-il les interroger plusieurs fois ? .....	212
30. L'inquisiteur peut-il procéder aux interrogatoires en présence de son notaire uniquement ? .....	213
31. L'inquisiteur peut-il accepter les délations et les témoignages des excommuniés ou des complices de l'accusé ? .....	214
32. Les parjures peuvent-ils témoigner devant le tribunal inquisitorial ? .....	214
33. Les infâmes et les criminels peuvent-ils témoigner ? Et les serfs peuvent-ils témoigner contre leurs maîtres ? .....	215
34. L'inquisiteur admettra-t-il le témoignage d'un ennemi mortel de l'accusé ? .....	215
35. Un hérétique peut-il témoigner contre un fidèle ou en sa faveur ? .....	215
36. Un hérétique peut-il légitimement témoigner contre un autre hérétique ? .....	216
37. L'inquisiteur peut-il accepter les dépositions — à charge ou à décharge — de l'épouse, du fils ou des familiers de l'accusé d'hérésie ? .....	216
38. Deux témoignages dignes de foi suffisent-ils pour condamner, ou en faut-il davantage ? .....	217
39. Des témoignages divergents, seuls, additionnés à une mauvaise renommée peuvent-ils suffire à justifier la condamnation de quelqu'un comme hérétique ? .....	218
40. L'inquisiteur peut-il faire torturer des témoins pour obtenir qu'ils déposent véridiquement ou, au contraire, peut-il les punir d'avoir produit un faux témoignage ? .....	218
41. L'inquisiteur est-il tenu de rendre publics les noms des témoins, des délateurs et des accusés ? .....	219

<b>H. Les experts — Les avocats .....</b>	221
42. L'inquisiteur peut-il demander l'assistance de certains experts et solliciter leurs lumières ? .....	221
<b>I. Constitutions et statuts inquisitoriaux .....</b>	221
43. En matière d'Inquisition, des constitutions apostoliques plus modernes infirment-elles des priviléges, des indults, des constitutions ou dispositions apostoliques plus anciennes ? .....	221
44. L'inquisiteur, avec l'évêque, a-t-il le pouvoir d'interpréter les dispositions pontificales contre les hérétiques et assimilés, lorsque les textes offrent quelque ambiguïté ? Dans l'affirmative, l'inquisiteur a-t-il le pouvoir d'interpréter lui seul, sans le concours de l'évêque ? .....	221
<b>J. Les suspects — Les diffamés .....</b>	222
45. Les suspects d'hérésie sont-ils tenus d'abjurer ? .....	222
46. Doit-on infliger à tout diffamé d'hérésie une purgation canonique ? .....	222
<b>K. Les hérétiques pénitents .....</b>	222
47. L'inquisiteur peut-il libérer sous caution un hérétique ? ..	222
48. Un condamné à perpétuité peut-il bénéficier d'une commutation de peine ? .....	223
49. L'inquisiteur et l'évêque peuvent-ils considérer comme impénitent et relaps le condamné à une peine de prison et à certaines pénitences, qui ne se soumettrait pas aux pénitences ou qui s'évaderait de la prison ? Dans l'affirmative, peuvent-ils « procéder » contre lui ? .....	224
<b>L. Les impénitents — Les relaps .....</b>	224
50. Les hérétiques impénitents doivent-ils être livrés au bras séculier par l'évêque et l'inquisiteur aussitôt après leur arrestation? .....	224
51. L'hérétique pénitent et relaps doit-il être livré au bras séculier pour subir le dernier supplice ? .....	224
52. Peut-on administrer les sacrements au relaps qui les solliciterait humblement avant d'être livré au bras séculier ? ..	225

<b>M. Amendes et condamnation aux dépens .....</b>	225
53. Outre les peines ordinaires, l'inquisiteur peut-il imposer des peines pécuniaires? .....	225
54. L'inquisiteur peut-il condamner aux frais du tribunal celui qu'il vient de juger? .....	226
55. L'inquisiteur doit-il rendre compte à l'évêque de la condamnation d'un coupable aux dépens? .....	228
56. L'évêque peut-il condamner aux dépens, comme l'inquisiteur, ou bien peut-il se réservier une partie des biens échus à l'Inquisition? .....	228
57. D'où l'inquisiteur doit-il tirer l'argent nécessaire à ses propres frais et aux salaires des notaires et des autres officiels de l'Inquisition? .....	228
<b>N. La confiscation .....</b>	230
58. L'inquisiteur et l'évêque doivent-ils considérer confisqués <i>ipso facto</i> les biens des laïques hérétiques pénitents et non relaps? .....	230
59. En cas de confiscation, doit-on faire une exception pour la dot de l'épouse catholique de l'hérétique condamné? .....	234
60. Les biens des clercs hérétiques impénitents ou relaps abandonnés au bras séculier sont-ils <i>ipso facto</i> confisqués au bénéfice de l'Eglise ou de l'évêque? .....	235
<b>O. Non-habilités .....</b>	235
61. L'inquisiteur, d'accord avec l'évêque ou avec son vicaire, a-t-il le pouvoir de déposséder — ou de proclamer dépossédés — les hérétiques, leurs fidèles, ceux qui les hébergent ou les favorisent, leurs enfants et petits-enfants, de toutes dignités, honneurs, bénéfices ecclésiastiques et de toutes fonctions publiques? .....	235
62. Les fidèles, les défenseurs des hérétiques et leurs descendants jusqu'à la deuxième génération doivent-ils être dépossédés de tout bénéfice ecclésiastique et de toute fonction publique par l'inquisiteur et l'évêque ou en sont-ils dépossédés <i>ipso facto</i> ? .....	235
63. L'inhabitabilité se transmet-elle par ligne paternelle seulement, ou par ligne paternelle et maternelle? .....	236
64. Les sujets sont-ils déliés de toute obligation de fidélité envers un seigneur qui serait manifestement tombé dans l'hérésie? .....	236
65. L'inquisiteur peut-il contraindre les héritiers d'un héré-	236

tique défunt ou d'un protecteur ou d'un défenseur de l'hérésie à supporter les peines et les pénitences que le défunt aurait dû supporter du fait de son crime ? .....	238
66. On a accusé le défunt un tel d'avoir sollicité, à l'article de la mort, le « consolament » ou l'imposition des mains des hérétiques. Les fils et les héritiers du défunt veulent témoigner et prouver que le défunt n'avait pas toute sa raison lorsqu'il sollicita le « consolament » : l'inquisiteur peut-il admettre leur témoignage ? .....	238
<b>P. Excommunication .....</b>	238
67. Les hérétiques et ceux qui, de quelque façon que ce soit, les écoutent, suivent, protègent, sont-ils excommuniés de plein droit ? Et s'ils se repentent, peuvent-ils être déliés de l'excommunication par l'inquisiteur ? .....	239
<b>Q. Indulgences .....</b>	239
68. L'inquisiteur peut-il distribuer des indulgences au peuple et au clergé qu'il convoque à ses sermons ? .....	239
69. L'inquisiteur a-t-il le pouvoir de concéder des indulgences à ses confrères religieux et à son notaire ? .....	240
70. L'inquisiteur gagne-t-il durant sa vie ou à l'article de la mort l'indulgence plénière ? .....	240



**Imprimerie nationale**  
**3 565 101 6**



## **Le savoir historique**

### **1. Georges Duby, *Hommes et structures du Moyen Age*. 424 pages.**

Georges Duby, professeur au Collège de France, s'est voué à l'étude des sociétés médiévales de l'Europe occidentale et, plus particulièrement, du monde rural de l'aristocratie. Tout au long des articles qui ont été réunis dans ce volume, l'auteur n'a cessé de poursuivre une entreprise de « reconstruction » historique globale ; en s'attachant surtout aux conditions démographiques, technologiques, écologiques, aux attitudes mentales et à tous les aspects de la civilisation matérielle.

### **2. Maurice Lombard, *Espaces et réseaux du haut Moyen Age*. 232 pages.**

Historien médiéviste et islamologue, Maurice Lombard disparut en 1965 avant d'avoir mené à bien l'œuvre immense qu'il avait conçue et dont les manuscrits qu'il a laissés sont en cours de publication. Quelques articles suffisent parfois à établir la valeur d'un grand esprit et à justifier l'autorité qu'on lui reconnaît. Ce recueil d'articles, souvent introuvables, en porte témoignage.

### **3. Michel Salines, *Pédagogie et éducation*. 480 pages.**

École obligatoire, volonté de promotion culturelle de tous par la démocratisation de l'enseignement, remise en cause des buts et des méthodes pédagogiques, autant de jalons dans l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle, autant d'axes autour desquels s'organise la réflexion pédagogique de l'époque.

Ce recueil de textes tend à retracer l'évolution de ces débats et la lente constitution de la pédagogie en discipline autonome et majeure, grâce en particulier à l'apport enrichissant des indispensables sciences humaines.

### **4. *L'historien entre l'ethnologue et le futurologue*. 296 pages.**

Actes du Séminaire international organisé sous les auspices de l'Association Internationale pour la Liberté de la Culture, la Fondation Giovanni Agnelli et la Fondation Giorgio Cini, Venise, 2-8 avril 1971.

Animés par d'éminents historiens, ethnologues, sociologues, économistes et futurologues et sous la présidence de Raymond Aron, les débats ont porté sur les rapports entre les sciences sociales et l'histoire. Par-delà les querelles entre sociologues et historiens, la discussion a permis de poser les questions fondamentales sur l'indifférence de la jeunesse au passé et le rôle de la futurologie, la crise de l'histoire politique et la « dévalorisation » de la connaissance historique, l'opposition entre structure et événement et le problème toujours posé de la compréhension historique.

### **5. Robert Schnerb, *Deux siècles de fiscalité française, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle : histoire, économie, politique*. 322 pages.**

Recueil d'articles de J. Bouvier, G. Dehove, M. Flamant, P. Lalumière, R. Schnerb, F. Trévoux et J. Wolff, présentés par Jean Bouvier et Jacques Wolff.

L'histoire de l'impôt est inséparable de l'histoire des sociétés, des économies et des Etats. Ce recueil d'articles sur la fiscalité française des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, placé sous le signe de l'analyse économique et du regard historique, éclaire bien des aspects de l'histoire politique et pose certains problèmes d'une actualité immédiate. Par-delà la variété des langages de l'historien et de l'économiste, ce qui frappe, c'est la convergence fondamentale de leurs conclusions.

6. Guy Chaussinand-Nogaret, *Une histoire des élites, France, 1700-1848.*

Recueil de textes présentés et commentés.  
Sous presse.

7. Alain Besançon, *L'histoire psychanalytique : une anthologie.*

Recueil de textes présentés et commentés.  
Sous presse.



